Déclaration de garantie

Chère cliente, cher client,

Nous vous félicitons pour l'achat de ce luminaire fabriqué par la maison WOFI. Vous avez acquis un produit fabriqué sur la base de l'état actuel de la technique.
Nos produits sont soumis à un contrôle de qualité strict. Si ce produit devait malgré tout présenter des défauts, veuillez consulter notre déclaration de garantie.
WOFI offre une garantie gratuite de 5 ans sur tous les luminaires achetés par des consommateurs après le 01/01/2013. Cette règle concerne tous les produits de la marque Wofi, à l'exception des produits Action. Pour les produits de la gamme Action , la garantie appliquée est de 24 mois.

.....

Garantie fabricant de WOFI pour les luminaires

Déclaration de garantie :

Parallèlement et en supplément de la garantie pour les défauts qui incombe au vendeur, la société WOFI LEUCHTEN Wortmann & Filz GmbH, Im Langel 6, 59872 Meschede-Freienohl offre aux consommateurs une garantie de durabilité sous les conditions et dans l'étendue indiquées ci-après.
À titre de fabricant, WOFI offre une garantie limitée dans le temps sur le parfait état de fonctionnement des luminaires de la maison WOFI utilisés de manière appropriée.
Un « consommateur », au sens de la présente garantie fabricant, désigne toute personne physique propriétaire du produit WOFI et qui ne l'a pas acheté en vue de le revendre ou de l'installer chez des tiers dans le cadre de ses activités professionnelles salariées ou non salariées.
Le premier consommateur final désigne le consommateur qui a acheté le produit en premier, chez WOFI, un distributeur ou une autre personne physique ou morale qui revend ou installe le produit WOFI dans le cadre de ses activités professionnelles salariées ou non salariées.

Période de garantie :

La période de garantie s'élève à 5 ans et commence au jour de l'achat par le premier consommateur final. En cas de réclamation, veuillez vous adresser directement au vendeur en présentant le produit et le justificatif d'achat. Après écoulement de 2 ans, directement au fabricant pour régler la procédure.

Condition de la garantie fabricant :

La déclaration de garantie est subordonnée à l'acception par le consommateur, sous forme écrite, de la présente déclaration de garantie relative aux luminaires WOFI.
Ceci est possible

a) par enregistrement sur la page d'accueil de WOFI, disponible sous wofi.de **et**
b) par présentation du ticket de caisse d'origine attestant de l'achat des produits WOFI couverts par la promesse de garantie **et**
c) par présentation du produit WOFI ainsi que d'une preuve attestant que le défaut de fonctionnement est apparu durant la période de garantie. Cette preuve peut notamment être fournie par présentation du justificatif d'achat.

Protection de la garantie :

Valable pour les produits WOFI achetés par le premier consommateur final à partir du 01/01/2013 (la date du justificatif d'achat faisant foi).
WOFI garantit aux consommateurs que les luminaires WOFI ne présentent aucuns défauts de matériau, de fabrication ou de conception. Cette garantie se fonde sur l'état de la science et de la technique au moment de la fabrication. Le produit doit avoir déjà présenté à ce moment le défaut à l'origine du dommage.
La garantie couvre notamment le fonctionnement correct de la fonction d'éclairage, le bon fonctionnement des composants électroniques et des câbles, l'absence de défauts des matériaux

et de leurs surfaces, en particulier pour le plastique, le verre et le métal.

Les points suivants, relatifs au fonctionnement correct garanti pour les LED, s'appliquent aux lampes WOFI dans lesquelles les LED sont installées de manière fixe :

À l'état actuel de la science et de la technique, la puissance lumineuse des LED peut s'affaiblir au fil de leur durée de vie, mais ces dernières ne cessent pas brusquement de fonctionner. Le vieillissement des LED est essentiellement dû à l'agrandissement de zones défaillantes dans le cristal sous l'effet d'influences thermiques. Ces zones ne participent plus à la production de lumière, ce qui entraîne la formation de transitions sans rayonnement. WOFI garantit le fonctionnement correct des LED installées par ses soins conformément à la durée de vie de ces LED, lesquelles présentent au minimum une valeur dite L70/B10. Cette dernière est une valeur standard de la technique LED. L70 signifie que la durée de vie d'une LED est mesurée ou déterminée sur la base du moment auquel l'efficacité lumineuse est tombée en moyenne à 70 % de la valeur d'origine. La valeur B10 indique la durée au bout de laquelle 10 % des LED cessent de fonctionner. Conformément à l'état actuel de la science et de la technique, WOFI garantit donc que pendant la durée de vie correspondant au type de LED installé, indiquée sur l'emballage du produit ou sur le produit, les LED installées de manière fixe dans des lampes à LED WOFI conservent au moins 70 % de leur efficacité lumineuse et que 10 % au maximum des LED installées cessent de fonctionner.

Cela signifie que la diminution de l'efficacité lumineuse des lampes à LED WOFI dans l'étendue décrite ci-avant (L70/B10), pendant leur durée de vie, ne constitue pas un défaut en vertu de l'état actuel de la science et de la technique. La mention de durée de vie L70/B10 implique une bonne intensité d'éclairage même après écoulement de la durée de vie.

Exclusion de garantie :

Toutes les ampoules remplaçables sont expressément exclues de cette garantie de fonctionnement.
Cette promesse de garantie est par ailleurs subordonnée aux conditions suivantes :
- les produits WOFI ont été utilisés conformément à leur destination,
- les produits WOFI n'ont pas fait l'objet d'ajouts et de transformations ou d'autres modifications sans autorisation,
- la maintenance et l'entretien des produits WOFI ont été effectués selon le mode d'emploi fourni par WOFI,
- le montage et l'installation ont été effectués selon les consignes d'installation fournies par WOFI, de manière à respecter les valeurs seuils relatives à la tension d'alimentation et aux conditions ambiantes,
- les ampoules fournies ou prescrites par WOFI, satisfaisant aux normes et prescriptions correspondantes, ont été utilisées dans les luminaires WOFI,
- la surface des matériaux des produits WOFI ne présente pas de traces d'influences chimiques ou physiques survenues lors d'une utilisation inappropriée, comme par exemple par endommagement sous l'effet de produits de nettoyage inadéquats ou d'objets coupants.
  Les dommages ainsi apparus ne sont pas couverts par la (promesse de) garantie.
- ces articles Wofi n'ont pas été achetés en second choix ou en échantillons
- ces articles Wofi n'ont pas été achetés dans un magasin d'usine (preuve de réception)

Prestations de garantie :

Les prestations de garantie se limitent exclusivement aux prestations suivantes : en cas de défaut de fonctionnement apparu durant la période de garantie, WOFI LEUCHTEN pourra choisir soit d'effectuer une réparation gratuite du produit pour le premier consommateur final soit d'effectuer une livraison de remplacement gratuite au moyen d'un produit WOFI correspondant ou de même nature et de valeur identique. Dans ce cadre, WOFI se réserve le droit d'adapter les prestations de garantie en fonction du progrès technique.
Les coûts, frais accessoires, frais de port et autres frais similaires survenus pour le bénéficiaire de la garantie ne seront pas remboursés.
De même, les coûts de montage, de démontage et de transport ne feront pas l'objet d'un remboursement.
La promesse de garantie ne couvre pas les pertes d'exploitation, les manques à gagner et les dommages consécutifs tenant à un défaut du produit WOFI.

Cependant, les droits à réparation de dommages consécutifs ou découlant de la responsabilité du fait des produits sont valables uniquement dans les conditions définies par les dispositions légales impératives.
L'exercice du droit à la garantie est subordonné à la présentation du produit ainsi que d'une preuve attestant que le défaut de fonctionnement est apparu durant la période de garantie. Cette preuve peut notamment être fournie par présentation du justificatif d'achat. Il est donc recommandé de conserver soigneusement le justificatif d'achat au moins jusqu'à la fin de la période de garantie.

Remarques au sujet de la promesse de garantie, § 477 du BGB (code civil allemand) :

Indépendamment de cette garantie fabricant et du recours ou non à la garantie décrite dans le cadre d'un cas de garantie, les droits de garantie légale envers le vendeur sont valables sans restriction. Il est donc possible, à sa propre convenance, de faire valoir vis à vis du vendeur parallèlement à l'exercice des droits à la garantie ou en l'absence d'exercice des droits à la garantie, les droits de l'acheteur régis par la loi en vertu de défauts de la chose vendue - en particulier une réparation, une résiliation, une réduction du prix d'achat ou des dommages et intérêts (voir § 437 du BGB et les règlements de prescription particuliers correspondants contenus dans § 438 du BGB).
La garantie est valable sans préjudice des dispositions légales impératives relatives à la responsabilité, comme par ex. selon la loi sur la responsabilité du fait des produits, en cas d'intention ou de négligence grave, d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé par WOFI ou ses auxiliaires d'exécution.

WOFI LEUCHTEN Wortmann & Filz GmbH, Im Langel 6, 59872 Meschede-Freienohl